



Litige locataire/régie - entrée dans les lieux

Par **tallon_old**, le **19/12/2007** à **22:40**

J'ai déposé ma lettre de dédite de mon appartement actuel à mon propriétaire le 7 novembre 2007, le préavis se terminant officiellement le 7 février 2008. Ayant par la suite signé un bail pour un appartement pour une date d'entrée le 24 janvier 2008, nous avons convenu avec le locataire sortant d'une date d'entrée antérieure à la date du bail signé, le jour même de l'état des lieux sortant et entrant, le 18 décembre 2007. Parallèlement, afin de relouer mon appartement actuel au plus vite, et en accord avec mon propriétaire, celui-ci a exigé une lettre de ma part, stipulant mon accord pour libérer l'appartement à une date antérieure (le 1er janvier 2008), l'autorisant de ce fait à le relouer à partir de ce 1er janvier. Le jour de l'état des lieux du futur appartement, la responsable des travaux de la régie chargée de faire l'état des lieux, a estimé que l'appartement en question nécessitait une mise en conformité des réseaux électriques et de chauffage. Dès lors la régie du futur appartement refuse de nous en délivrer les clés (malgré le bail signé et l'assurance habitation souscrite au 18 décembre 2007), pour ces raisons de travaux. Si mon appartement venait à être reloué au 1er janvier par mon propriétaire, que dois-je faire ?

Quels sont mes droits à faire valoir auprès de mon propriétaire actuel et auprès de la régie du futur appartement ?

Merci de me répondre.

Cordialement

Tallon Ludovic